

**Communiqué de Presse des Conseils de l'Association SIDA INFO SERVICE**

Objet : Sortie de redressement judiciaire pour SIDA INFO SERVICE

Le Tribunal de Grande Instance de Paris, par deux Jugements en date du 18 mai 2017, a adopté les plans de continuation des associations « SIDA INFO SERVICE », (SIS-Association et SIS-Animation) mettant ainsi fin au redressement judiciaire ouvert le 10 mars 2016.

Le Tribunal a en effet estimé que les plans présentés par Maître Maxime LANGET, Administrateur judiciaire des associations SIDA INFO SERVICE, étaient crédibles et de nature à permettre la continuité de leur activité au service des usagers et le désintéressement de leurs créanciers.

Maître Maxence AUDEGOND, Avocat de SIDA INFO SERVICE, tient à rappeler que cette sortie de redressement judiciaire résulte du travail constructif réalisé par le Président des associations, Monsieur Gérard DESBORDE et par la Directrice, le Docteur Arame REYMES-MBODJE, qui a permis en moins de 18 mois d'adapter le budget des associations à la baisse des subventions du secteur associatif, et a permis de renouer un dialogue social de qualité entre la Direction, les salariés et leurs représentants élus.

Les associations de SIDA INFO SERVICE vont continuer à offrir un service de qualité aux usagers et développer de nouveaux services dans le cadre de leurs missions d'aide à distance et de lutte contre les exclusions et pour la santé sexuelle.

**A propos de SIS-Association**

SIDA INFO SERVICE a été créée en 1990 par l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS) en partenariat avec l'association AIDES pour compléter le dispositif de lutte contre le VIH/sida en mettant en place une ligne téléphonique nationale sous la forme d'un numéro vert (gratuit) accessible 24h/7j.

Depuis sa création, l'action de SIDA INFO SERVICE devenue SIS-Association et SIS Animation s'est étendue progressivement pour répondre à tout ce qui relève de la lutte contre le VIH/sida, les hépatites, pour la santé sexuelle et contre les exclusions. Elle s'appuie sur les principes affirmés depuis l'origine : renforcement de l'autonomie et de la dignité des personnes et reconnaissance des besoins et des savoir-faire des communautés quant à leur santé.

Le respect de l'anonymat, de la confidentialité des échanges et le principe de non jugement accompagnent son activité et son développement et constituent son éthique.

<https://www.sis-association.org/>

Maître Maxence AUDEGOND  
Avocat à la Cour